

16 AVR. 2024

063-200087302-20240314-B2024-01-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Syndicat Mixte de Sioule et Morge
Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-01-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mars à 11h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 5 mars 2024.

Nombre de membres : en exercice : 17
Présents : 16 Pouvoirs : 0
Votants : 16

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Olivier COUCHARD (MANZAT)

Monsieur Marc CARRIAS a été élu secrétaire de séance.

**Objet : DELEGATION AU PRESIDENT
DE L'EXECUTION DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE PIÈCES
POUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

Pour mémoire, le Comité Syndical a délégué au Bureau Syndical l'attribution, la signature et l'exécution de tous les marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur à 40 000 € HT au total ou supérieur à 40 000 € HT / an pour les marchés pluriannuels.

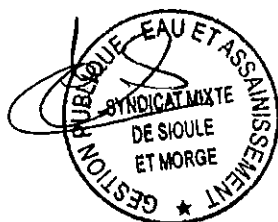
Par délibération en date du 6 avril 2022, le Bureau Syndical a donc autorisé le Président à signer les marchés concernant la fourniture de pièces pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement, avec les différentes entreprises retenues (12 lots étaient concernés).

Ces marchés concernant la fourniture de pièces pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement étant des marchés à bons de commande, il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser le Président à exécuter ces marchés, ce qui inclut notamment la signature des bons de commande relatifs à ces marchés.

Lors de leur réunion du 14 mars 2024, les membres des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge ont donné un avis favorable à cette proposition.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à exécuter le marché à bons de commande pour la fourniture de pièces pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement (ce qui inclut la signature des bons de commande relatifs à ces marchés).



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 14 mars 2024,

Le Président,
Luc CAILLOUX